



MITHRA CONFIRME LA CONVERSION DE DROITS DE SOUSCRIPTION

Liège, Belgique, 29 Novembre 2017 – 18:00 – Information réglementée – Faisant suite au communiqué de presse paru le 30 octobre 2017, Mithra (Euronext Brussels: MITRA) confirme aujourd'hui, conformément au Titre II de la Loi du 2 mai 2007 et à l'Arrêté Royal du 14 février 2008, que 724.350 actions ordinaires supplémentaires ont été émises par la Société à la suite de l'exercice de 439 droits de souscription (warrants) pour un montant de 2.478.594 EUR.

Suite à l'opération, Mithra détient maintenant 34.967.081 actions en circulation conférant le droit de vote.

Dans le cadre de son plan de warrants initié le 2 mars 2015, Mithra a émis un total de 1089 warrants, autorisant leurs détenteurs à souscrire un nombre total de 1.796.850 titres conférant le droit de vote (uniquement des actions ordinaires). En application des conditions du plan de warrants, la faculté donnée aujourd'hui d'exercer les warrants découle de l'augmentation de capital réalisée au travers d'un placement privé en date du 23 juin 2017, et a été approuvé par le conseil d'administration de Mithra. Les warrants non exercés pourront être exercés à compter du 1^{er} janvier 2019.

Par conséquent, Mithra publie les informations mises à jour suivantes :

- Total du capital : 25.599.286,41 EUR
- Nombre total de titres conférant le droit de vote : 34.967.081 (uniquement des actions ordinaires)
- Nombre total de droits de vote (= dénominateur) : 34.967.081 (uniquement liés à des actions ordinaires)
- Nombre de droits à la souscription de titres conférant le droit de vote non encore émis : 650 droits de souscription émis le 2 mars 2015, qui donnent droit à la souscription d'un nombre total de 1.072.500 titres conférant le droit de vote (uniquement des actions ordinaires)

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs

Sofie Van Gijssel, IRO

+32 485 19 14 15

investorrelations@mithra.com

svangijssel@mithra.com

Presse

Julie Dessart

Responsable de la communication

+32 4 349 28 22 / +32 475 86 41 75

press@mithra.com

A propos de Mithra

Mithra (Euronext : MITRA) s'engage à offrir des alternatives innovantes dans le domaine de la santé féminine en mettant particulièrement l'accent sur la fertilité, la contraception et la ménopause. L'objectif de Mithra est de développer de nouveaux produits qui répondent aux besoins des femmes en termes de sécurité et de facilité d'utilisation. Ses deux produits candidats phares, Estelle[®], un contraceptif oral de cinquième génération, et Donesta[®], un traitement hormonal de nouvelle génération, sont basés sur l'E4 (Estetrol), un œstrogène naturel unique. Par ailleurs, la société développe, fabrique et commercialise des solutions thérapeutiques complexes et offre à ses partenaires un éventail complet en matière de recherche, de développement et de fabrication spécialisée au sein de sa plateforme Mithra CDMO. Mithra a été fondée en 1999 en tant que spin-off de l'Université de Liège par M. François Fornieri et le Prof. Dr. Jean-Michel Foidart. Le siège de Mithra est situé à Liège, en Belgique. Plus d'informations sur : www.mithra.com

Information importante

Ce communiqué contient des déclarations qui sont, ou sont susceptibles d'être considérées comme étant des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Pour vous inscrire à notre newsletter, consultez investors.mithra.com